

l'atelier même de Mansion, que Grandville trouva l'idée ingénieuse de la *Sibylle des salons*, ce jeu de cartes à sujets qui eut tant de succès lorsqu'il parut chez Bulla. Peu de temps après, le jeune dessinateur reconnut que l'ivoire n'offrait pas un champ favorable à ses crayons et à son pinceau, et il entra dans l'atelier de M. Hippolyte Leconte, où il s'essaya dans la peinture à l'huile; mais il ne trouva pas la brosse moins rétive que le pinceau de miniature; en même temps, il s'associa à Vissandui, de l'Opéra-Comique, pour une entreprise de dessins de costumes, qui n'obtenait qu'un médiocre succès; enfin, presque résolu à abandonner la partie, à retourner à Nancy, pour chercher des moyens d'existence dans une autre profession, il fit connaissance de M. Duval-Lecamus, qui l'autorisa à venir travailler dans son atelier; ce fut là qu'il commença à deviner la véritable voie de son talent, en achevant une série de douze planches qui furent publiées et obtinrent du succès sous le titre de : *Les Dimanches d'un bon bourgeois*, ou *les Tribulations de la petite propriété*. Il n'y a pas un seul exemplaire de cette série à la bibliothèque des estampes.

Bientôt on retrouve Grandville installé dans son propre atelier, vivant en compagnie et dans le voisinage d'artistes et d'étudiants, jeunes, ardents et laborieux comme lui, menant aussi gaiement que possible, mais assez maigrement, à ce qu'il paraît, la vie d'artiste, d'élève et de maître dans un petit restaurant de la rue Saint-Denis, mais passant la soirée à causer, à faire de la musique, à dessiner; c'est de cette époque sans doute que date la série des *Amusements de l'enfance*, des *Plaisirs de la Jeunesse*, des *Joissances de l'Age mûr* et des *Pas-Temps de la Vieillesse*, composition dans laquelle l'esprit finement observateur, le génie comique de l'artiste, commencent à se révéler.

Peu de temps après, il entreprend sa grande série des *Métamorphoses du jour*, son œuvre, celle où il a le mieux déployé toutes les ressources de son talent si ingénieusement délic, toutes les qualités de son imagination si heureusement écheueuse, de son crayon si spirituellement amoureux des détails, qui sait avec tant d'art et de vérité trouver et indiquer le trait satirique, dans un geste, dans un mouvement, dans un accessoire; il ne lui suffit pas de caractériser les mœurs, les passions, les vices, les travers, les ridicules des hommes en animalisant pour ainsi dire leurs physiognomies, en saisissant sur le fait même les bizarreries et mystérieuses analogies que la fantaisie nature se plaît à semer entre les fils d'Adam et les différents états du règne animal, il veut encore à compléter chaque une de ses créations, à donner à chacune des *Métamorphoses* qui impriment à sa conception fantastique un admirable cachet de réalité.

Il est hors de doute que si Grandville eût étudié à fond la science de l'analogie, que Fourier s'eût borné à indiquer, et pour laquelle M. Alphonse Toussein, le spirituel auteur de *l'Esprit des Bêtes* et du *Monde des Oiseaux*, a imaginé de si ingénieux points de vue, il ne fût parvenu à féconder encore davantage son génie et à classer au crayon les nombreuses familles qui composent la ménagerie humaine; mais l'auteur des *Métamorphoses* a tenu surtout à faire une œuvre d'art, d'esprit, d'imagination, de critique, bien plutôt qu'un travail de science, et, Dieu merci, le succès n'a trompé ni son désir, ni son intention.

Talma disait que lorsqu'il avait à produire un grand effet de terreur, il trouvait en lui-même, au moment où il entreprenait sa tâche, une force de volonté assez puissante pour transformer à l'instant même, à ses yeux, tous les spectateurs en autant de squelettes. Or, l'impression produite sur son imagination par cette sorte de volontaire hallucination était telle, qu'il se sentait aussitôt en proie lui-même à la terreur la plus formidable; et c'est ainsi qu'il réussissait à faire passer ce sentiment dans les sens et dans l'âme de tout son auditoire. Je me figure en feuilletant l'album des *Métamorphoses du jour* que c'est ainsi que Grandville a dû regarder et voir les personnages qu'il a mis en scène. Évidemment, il lui est souvent arrivé, pendant que le corps de tel ou tel particulier posait devant ses yeux, de faire poser devant son imagination et au-dessus de ce corps d'homme une véritable tête d'animal, de le voir se transformer en quelque tête de métamorphose, au moyen de l'hallucination volontaire de Talma.

Cette vérité apparaît à chacun des dessins de la précieuse collection que l'éditeur Gustave Havard a eu l'heureuse idée de faire reproduire par la gravure sur bois, en le complétant par les fréquents commentaires de MM. Albéric Second, Louis Lurine, Clément Caraguel, Louis Huart, Ch. Monfiet, H. de Beaulieu, etc. De l'album, dont les exemplaires assez mal tirés, sur des papiers usés, étaient devenus si rares dans le commerce, ils auront fait un livre élégant, amusant, instructif, à la façon des *Caractères de la Bruyère* et des *Tableaux de la Fontaine*, qui contiendra soixante-trois dessins.

Quand on pense que Grandville n'avait guère que vingt-cinq ans lorsqu'il a dessiné ce long et beau chapitre de métépsychose, on demeure étonné de cette précoce connaissance des hommes et des choses humaines, de cette science ou plutôt de cet instinct des passions et des vices, et de cet art déjà profond qui lui faisait si bien lire et imprimer lui-même les caractères de chacun sur la physiognomie, trouver une harmonie presque naturelle entre ces corps d'homme et ces bizarres têtes d'animaux; on se prenait surtout à admirer l'invention comique de chacune des scènes, ainsi que l'esprit des épigrammes contenues dans la plupart des légendes; et de fait elle est si réellement comique, l'invention de ces scènes, que la publication du volume des *Métamorphoses* a déjà inspiré à un groupe d'auteurs dramatiques la pensée de faire de ces sujets une comédie, dont le plan est fait et retenu par un de nos théâtres du boulevard.

— Pour moi, reprit M^{me} Toton, je veux, dès demain, faire une application de ce fluide à l'économie domestique : au lieu de faire venir Jean, le porteur d'eau, pour rentrer mon bois, j'organiserai une chaîne avec mon frère, mon fils et ma bonne.

— Parfait ! vous ne trouverez pas une bûche, ma sœur, qui ne s'empresse, sur vos ordres, de descendre l'escalier et d'aller se ranger symétriquement au fond de votre cave.

— Il est question, dit Tournillet, de remplacer le corps de ballet de l'Opéra par des danseurs d'acajou et des danseuses de citronnier.

— La caisse y gagnera, fit observer le judicieux Pivotin.

— La morale aussi, ajouta vivement M^{lle} Vieilleprime.

Et, non moins vivement, la pudique quadragnaire se prit à rougir, toute honteuse de s'être permis une si grande liberté de réflexion.

— Hier matin, commença posément le pêcheur émérite, M. Placide Verteuil, il me vint à l'esprit de tenter une expérience que je crois entièrement neuve : il s'agissait de déterminer lequel du vent ou de mon fluide avait le plus haut degré de puissance. A cet effet, je montai au sixième étage de ma maison, y pénétrai dans le grenier, je grimpai sur le toit, en m'insinuant à travers une lucarne; puis, gravissant une pente assez rapide, j'atteignis la tête de fer qui supporte la girouette. Alors je m'élevai sur la pointe des pieds, et je saisis l'extrémité supérieure de cette tige entre le pouce et l'indicateur de ma main droite, ayant soin de n'exercer sur elle qu'une très-légère pression : la girouette désignait le nord ; je lui ordonne mentalement de marquer le sud.

— Prodigieux ! fit le couple Toupinel, en ouvrant à la fois les yeux, les bras et la bouche.

— Et le résultat de l'expérience ? demanda M. Pivotin.

— Je suis forcé de convenir que l'opiniâtre girouette ne se dérange pas d'une aune de vent.

— Peut-être ne prolongeât-on pas assez l'expérience, objecta M^{me} Toton.

— Ma chère dame, je tenais, dans la main gauche, une montre à secondes, et je constatai une séance non interrompue de sept heures, dix-huit minutes, cinquante-trois secondes, dans la posture que j'ai eu l'honneur de vous indiquer. Mais je vous ferai observer qu'il venait fort, à ce point que j'eus la contrariété de voir ma casquette s'envoler et s'abîmer en tournoyant dans le tuyau d'une cheminée peu voisine. Je crois certainement pouvoir me flatter de posséder, comme tout autre, mon contingent de fluide et de volonté; je n'ai pas toutefois la prétention de dépasser l'équivalent d'une brise ordinaire, et j'ai encore moins la fatuité de dominer la tempête.

— Fâcheux contre-temps ! dit M. Tournillet.

— C'est n'est que partie remise, reprit M. Verteuil; vienne un peu de calme demain, je compte bien recommencer l'expérience.

— Elle tourne ! elle tourne ! s'écria une voix enfantine.

Tout le monde se leva.

C'était M. Alfred Toton qui, depuis une heure, s'exorçait, dans un coin, à faire tourner une toupe rebelle, et qui venait enfin de résoudre le problème, à grand renfort de coups de peau d'anguille.

Pendant le tumulte occasionné par cet incident, mes regards tombèrent sur deux personnages qui ne s'étaient point mêlés à la conversation : je veux parler de M^{lle} Cécile Aubert, et de M. Augustin Duhamel. Profitant de ce moment de trouble, ils

se rapprochèrent furtivement, et je les entendis échanger à peu près les paroles suivantes :

— Eh bien ! Cécile ?

— Ma marraine et mon tuteur sont inflexibles.

— A quoi vous décidez-vous ?

— A tout, plutôt que d'être la femme d'un Tournillet.

— A ce soir donc, par le train de huit heures.

— A ce soir.

Et, s'éloignant aussitôt l'un de l'autre, nos deux jeunes gens ne se regardèrent ni ne se parlèrent, jusqu'à l'heure indiquée, non plus que s'ils ne s'étaient jamais vus.

M. Pivotin, accroupi au milieu du cercle que formait l'honorable assistance, expliquait à son neveu, comme qui désor mais se tourne parfaitement sans l'aide d'une peau d'anguille, lorsque Marguerite, la cuisinière, vint annoncer que le dîner était servi.

Silencieux seulement jusqu'après le potage, nos convives reprirent bien vite le sujet favori de leurs discours. Je n'ai garde de reproduire ici tout ce qu'un petit coup de vin de Madère inspira d'ingénieux aperçus et de raisonnements lucides à ces fortes têtes; mais la discussion s'étant engagée sur la grave question de savoir comment se produisait chez l'homme le nouveau fluide, et jusqu'à quel degré, voici ce qui fut avancé avec un magnétique sang-froid par le jeune Duhamel :

— Un journal indique ainsi la manière de conserver toutes espèces de viandes : Prenez deux livres de suie de cheminée, délayez-la dans un vase vernissé, avec dix litres d'eau. Laissez reposer 48 heures, pour que la suie ait le temps de se dissoudre; ajoutez 8 livres de sel commun, 2 onces de saipêtre et un peu de poivre; remuez et laissez déposer. Plongez-y ensuite la viande et laissez-la macérer pendant 12 à 18 heures. Puis retirez-la saupoudrez-la encore légèrement de sel et suspendez-la dans un endroit bien sec et bien aéré.

Si l'on veut agir sur de grandes quantités de viandes, on peut employer une jatte en bois ou un tonneau, en ayant soin d'observer les mêmes soins et les mêmes proportions de sel, suie et liquide.

Perles d'éther du docteur Clerant. — Ce nouveau mode d'administration de l'éther est approuvé par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'éther libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les PERLES D'ÉTHER constituent un remède vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes l'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux, les vomissements nerveux, les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague, enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'éther ne devait plus être employé que sous la forme de Perles. — A Paris, rue Caumartin, 43.

Actes aux personnes qui ont besoin de se purger.

La **Poudre de Rogé** sert à préparer, soi-même, la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de Citrate de magnésie. Cette limonade approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La **Poudre de Rogé** (ou limonade sèche) étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange, l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

Pilules de Vallet approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet. A Paris, rue Caumartin, 45.

Les PERLES D'ÉTHER, la POUDRE de ROGÉ, les PILULES de VALLET se trouvent à Versailles, chez M. ESTIENNE, pharmacien; Beaumont-sur-Oise, MIGNOT, pharmacien; Corbeil, DUVIVIER, pharmacien; Essonne, LABBE, pharmacien; Longjumeau, FLURY, pharmacien; Rambouillet, LOUVAU, pharmacien; Villeneuve-St.-Georges, BONFILS, pharmacien.

Helas ! Grandville est mort en 1847, à l'âge de quarante-trois ans. A quel point regrettable est la perte que nous en faisons ! Il n'a manqué à sa carrière que quelques années de ses jours. Il lui a manqué le loisir de travailler sur son fluide, sur son fluide, sur les *Métamorphoses du jour*, la transformation en livre de celle de ses séries de dessins qu'il aimait le mieux.

JULIEN LEMER.

Charade.

Mon premier est en bas, par lui la couleur verte

Presque toujours vous est offerte;

Mon dernier est en haut; pour vous aider un peu,

Sachez que bien souvent on n'y voit que du bleu.

Mon tout est adjectif et marque un bien suprême :

Quand il peut s'appliquer aux objets, on les aime.

GOBAUT.

Le mot du dernier Logographe est : Corsin, où l'on trouve citron, noir, noir, coin, coin, coin, cor, voc, or, lo.

— Un journal indique ainsi la manière de conserver toutes espèces de viandes : Prenez deux livres de suie de cheminée, délayez-la dans un vase vernissé, avec dix litres d'eau. Laissez reposer 48 heures, pour que la suie ait le temps de se dissoudre; ajoutez 8 livres de sel commun, 2 onces de saipêtre et un peu de poivre; remuez et laissez déposer. Plongez-y ensuite la viande et laissez-la macérer pendant 12 à 18 heures. Puis retirez-la saupoudrez-la encore légèrement de sel et suspendez-la dans un endroit bien sec et bien aéré.

Si l'on veut agir sur de grandes quantités de viandes, on peut employer une jatte en bois ou un tonneau, en ayant soin d'observer les mêmes soins et les mêmes proportions de sel, suie et liquide.

Perles d'éther du docteur Clerant. — Ce nouveau mode d'administration de l'éther est approuvé par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'éther libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les PERLES D'ÉTHER constituent un remède vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes l'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux, les vomissements nerveux, les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague, enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'éther ne devait plus être employé que sous la forme de Perles. — A Paris, rue Caumartin, 43.

Actes aux personnes qui ont besoin de se purger.

La **Poudre de Rogé** sert à préparer, soi-même, la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de Citrate de magnésie. Cette limonade approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La **Poudre de Rogé** (ou limonade sèche) étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange, l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

Pilules de Vallet approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet. A Paris, rue Caumartin, 45.

Les PERLES D'ÉTHER, la POUDRE de ROGÉ, les PILULES de VALLET se trouvent à Versailles, chez M. ESTIENNE, pharmacien; Beaumont-sur-Oise, MIGNOT, pharmacien; Corbeil, DUVIVIER, pharmacien; Essonne, LABBE, pharmacien; Longjumeau, FLURY, pharmacien; Rambouillet, LOUVAU, pharmacien; Villeneuve-St.-Georges, BONFILS, pharmacien.

— Et le résultat de l'expérience ? demanda M. Pivotin.

— Je suis forcé de convenir que l'opiniâtre girouette ne se dérange pas d'une aune de vent.

— Peut-être ne prolongeât-on pas assez l'expérience, objecta M^{me} Toton.

— Ma chère dame, je tenais, dans la main gauche, une montre à secondes, et je constatai une séance non interrompue de sept heures, dix-huit minutes, cinquante-trois secondes, dans la posture que j'ai eu l'honneur de vous indiquer. Mais je vous ferai observer qu'il venait fort, à ce point que j'eus la contrariété de voir ma casquette s'envoler et s'abîmer en tournoyant dans le tuyau d'une cheminée peu voisine. Je crois certainement pouvoir me flatter de posséder, comme tout autre, mon contingent de fluide et de volonté; je n'ai pas toutefois la prétention de dépasser l'équivalent d'une brise ordinaire, et j'ai encore moins la fatuité de dominer la tempête.

— Fâcheux contre-temps ! dit M. Tournillet.

— C'est n'est que partie remise, reprit M. Verteuil; vienne un peu de calme demain, je compte bien recommencer l'expérience.

— Elle tourne ! elle tourne ! s'écria une voix enfantine.

Tout le monde se leva.

C'était M. Alfred Toton qui, depuis une heure, s'exorçait, dans un coin, à faire tourner une toupe rebelle, et qui venait enfin de résoudre le problème, à grand renfort de coups de peau d'anguille.

Pendant le tumulte occasionné par cet incident, mes regards tombèrent sur deux personnages qui ne s'étaient point mêlés à la conversation : je veux parler de M^{lle} Cécile Aubert, et de M. Augustin Duhamel. Profitant de ce moment de trouble, ils

se rapprochèrent furtivement, et je les entendis échanger à peu près les paroles suivantes :

— Eh bien ! Cécile ?

— Ma marraine et mon tuteur sont inflexibles.

— A quoi vous décidez-vous ?

— A tout, plutôt que d'être la femme d'un Tournillet.

— A ce soir donc, par le train de huit heures.

— A ce soir.

Et, s'éloignant aussitôt l'un de l'autre, nos deux jeunes gens ne se regardèrent ni ne se parlèrent, jusqu'à l'heure indiquée, non plus que s'ils ne s'étaient jamais vus.

M. Pivotin, accroupi au milieu du cercle que formait l'honorable assistance, expliquait à son neveu, comme qui désor mais se tourne parfaitement sans l'aide d'une peau d'anguille, lorsque Marguerite, la cuisinière, vint annoncer que le dîner était servi.

Silencieux seulement jusqu'après le potage, nos convives reprirent bien vite le sujet favori de leurs discours. Je n'ai garde de reproduire ici tout ce qu'un petit coup de vin de Madère inspira d'ingénieux aperçus et de raisonnements lucides à ces fortes têtes; mais la discussion s'étant engagée sur la grave question de savoir comment se produisait chez l'homme le nouveau fluide, et jusqu'à quel degré, voici ce qui fut avancé avec un magnétique sang-froid par le jeune Duhamel :

— Un journal indique ainsi la manière de conserver toutes espèces de viandes : Prenez deux livres de suie de cheminée, délayez-la dans un vase vernissé, avec dix litres d'eau. Laissez reposer 48 heures, pour que la suie ait le temps de se dissoudre; ajoutez 8 livres de sel commun, 2 onces de saipêtre et un peu de poivre; remuez et laissez déposer. Plongez-y ensuite la viande et laissez-la macérer pendant 12 à 18 heures. Puis retirez-la saupoudrez-la encore légèrement de sel et suspendez-la dans un endroit bien sec et bien aéré.

Si l'on veut agir sur de grandes quantités de viandes, on peut employer une jatte en bois ou un tonneau, en ayant soin d'observer les mêmes soins et les mêmes proportions de sel, suie et liquide.

Perles d'éther du docteur Clerant. — Ce nouveau mode d'administration de l'éther est approuvé par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'éther libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les PERLES D'ÉTHER constituent un remède vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes l'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux, les vomissements nerveux, les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague, enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'éther ne devait plus être employé que sous la forme de Perles. — A Paris, rue Caumartin, 43.

Actes aux personnes qui ont besoin de se purger.

La **Poudre de Rogé** sert à préparer, soi-même, la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de Citrate de magnésie. Cette limonade approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La **Poudre de Rogé** (ou limonade sèche) étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange, l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

Pilules de Vallet approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet. A Paris, rue Caumartin, 45.

Les PERLES D'ÉTHER, la POUDRE de ROGÉ, les PILULES de VALLET se trouvent à Versailles, chez M. ESTIENNE, pharmacien; Beaumont-sur-Oise, MIGNOT, pharmacien; Corbeil, DUVIVIER, pharmacien; Essonne, LABBE, pharmacien; Longjumeau, FLURY, pharmacien; Rambouillet, LOUVAU, pharmacien; Villeneuve-St.-Georges, BONFILS, pharmacien.

(La suite au prochain numéro.)

MOLÉRI.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 12 septembre. — **TEXIER**, Louis-Etienne. — 15. **FELIN**, Pierre-Eugène. — 5. **DESCOT**, Marie-Ernestine.

DÉCÈS.

Du 12 septembre. — **DAUBIER**, Charles, 20 ans, journalier. — 12. **GIBIER**, Jules, 20 ans, journalier. — 12. **MORREAU**, Marie-Rosine, 3 ans. — 12. **COLLET**, Etienne, 73 ans, ancien militaire en retraite. — 12. **LEVACHER**, Emile-Clément, 3 mois.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

Théâtre d'Etampes.

POUR LA RÉOUVERTURE,
Dimanche 18 Septembre 1923.

BERTRAND ET RATON, Com. en 5 actes, de M. SCRIBE.
M. BEAISOT remplira le rôle de *Bertrand de Hanzeau*, M. DANGLADE celui de *Burkettoff*.

L'amour! qué qu' c'est qu' ça?

Vaudev. nouveau en 4 acte de MM. CLAIRVILLE et THIBOUT.

LA GAMINE,

Vaudeville en 1 acte, de M. DESLANDRES.
Les Drapeaux ouvriront à 6 heures. — On commencera à 6 h. 3/4.
Prix ordinaires.

ANNONCES.

Tribunal civil et de commerce d'Etampes.

FAILLITE RICHARD.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Louis Richard, ancien marchand de rouenneries, demeurant à Moigny, canton de Milly (Seine-et-Oise), qui ont fait vérifier et affirmer leur créances, sont invités à se trouver le Jeudi vingt-neuf Septembre mil huit cent cinquante-trois, neuf heures du matin, au palais de justice d'Etampes, soit en personne, soit par un fondé de pouvoir, à l'effet de délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du code de commerce.

Le Commis-Greffier du Tribunal,
F. FONTAINE.

Etude de M^e **DECOLANGE**, avoué à Etampes,
rue Saint-Antoine, n° 17.

VENTE

Par adjudication.

Par le Ministère de M^e **GUILLAUMERON**, notaire à Maisse,
Commis à cet effet.

D'UNE

MAISON

Située à Valpuseaux,
AVEC COUR, JARDIN ET DÉPENDANCES.

L'adjudication aura lieu le *Dimanche neuf Octobre*
mil huit cent cinquante-trois,
Onze heures du matin.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VALPUSEAUX.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA QUE,

En vertu et en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le ving-trois août mil huit cent cinquante-trois, enregistré;

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de monsieur Alexis-Léon-Paulin Marlet, greffier du Tribunal d'Etampes, y demeurant, agissant au nom et comme curateur nommé par jugement du 1^{er} Août mil huit cent cinquante-trois, enregistré, à l'effet de représenter la succession de François-Philémon **JOASSE**, décédé garde-champêtre à Valpuseaux;

Ayant pour avoué M^e Decolange;

PROCÉDÉ, les jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Une Maison située à Valpuseaux, composée de : 1^o une chambre basse à feu et à four, ayant vue et entrée sur la cour, chambre froide à côté, ayant aussi vue et entrée sur la cour, grenier au-dessus couvert en chaume, en mauvais état; tenant d'un long nord au jardin de Jean-Pierre Baudet, sur lequel ces bâtiments ont droit d'égoût, d'autre long midi à la cour commune, d'un bout levant sur Bau-

det, pignon mitoyen, et d'autre couchant sur la rue;

2^o Un petit bâtiment en mauvais état, couvert en chaume, au midi de la cour, ayant entrée sur icelle; tenant au nord à la cour, au midi au jardin ci-après, au levant sur Baudet, pignon mitoyen, et au couchant sur Desforges, pignon aussi mitoyen.

Cour devant ces bâtiments, laquelle est commune avec Baudet et Desforges.

Jardin derrière ce petit bâtiment et derrière les écurie et vacherie de Baudet, planté de quelques arbres fruitiers; tenant d'un long levant à Auguste Aucler, Jean-Pierre Véron et Baudon, d'autre long couchant à Desforges, mur mitoyen, d'un bout midi sur monsieur de Montenard, d'autre bout sur les bâtiments et-dessus et sur l'écurie et la vacherie de Baudet.

Sur la mise à prix de 200 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e **DECOLANGE**, avoué, rue Saint-Antoine, n° 17;

A Maisse,

En celle de M^e **GUILLAUMERON**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze septembre mil huit cent cinquante-trois.

Signé, **DECOLANGE**.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-sept septembre mil huit cent cinquante-trois, folio 175, case 6. Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé, **PERRY**.

Etude de M^e **AMB. BUCHÈRE**, avoué à Etampes,
rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

En l'audience des criées du Tribunal civil de 1^{re} instance d'Etampes,

Au Palais de Justice,

le 1^{er} octobre.

MAISON,

Sise à Etampes, place de l'Hôtel-de-Ville,

Ayant servi pendant longues années de chantier de bois et charbon exploité par la famille Levayer, ayant premier et deuxième étages, greniers, grand chantier et magasins, aisances et dépendances;

2^o D'UNE GRANGE,

NOUVELLEMENT CONSTRUITE,

Sise à Morigny, rue du Bout-de-la-Ville,

EN 2 LOTS.

L'adjudication aura lieu le *Mercrèdi douze Octobre*
mil huit cent cinquante-trois,
Heure de midi.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA QUE,

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le seize août dernier, enregistré, sur la requête à lui présentée par la dame Levayer ès-nom, ci-après nommée;

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Marie-Anne-Elisabeth Pailleret, veuve de monsieur Etienne-François Levayer, en son vivant marchand de charbon, demeurant ladite dame à Etampes, place du Carrefour-Doré, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Sophie-Elisabeth Levayer, née le six juin mil huit cent quarante-deux, enfant mineure issue de son mariage avec le sieur Levayer, sus-nommé;

Ayant pour avoué constitué M^e Ambroise Buchère, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, n° 5;

En présence, ou lui dûment appelé, de monsieur Charles-Didier Levayer, propriétaire, demeurant à Etampes, place de l'Hôtel-de-Ville, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Levayer, élu à cette fonction qu'il a acceptée, suivant délibéra-

tion du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de monsieur le juge de paix d'Etampes, le dix-huit mars dernier, enregistrée;

PROCÉDÉ, le *Mercrèdi douze Octobre* mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Etampes, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation va suivre.

DÉSIGNATION :

PREMIER LOT.

Une Maison sise à Etampes, place de l'Hôtel-de-Ville ou rue du Carrefour-Doré, consistant en un corps de bâtiment, tenant d'un côté droit à l'impasse Sainte-Croix et sur la place, composé, au rez-de-chaussée, de chambre à feu, chambre froide, cuisine; cave dessous, prenant jour sur la place, sur l'impasse et sur une petite cour; au premier étage, trois chambres à feu, deux petites cuisines, cabinets et greniers; au second, deux chambres, greniers dessus; ce corps de logis a trois portes d'entrée: une sur la place, et deux sur l'impasse; celle du fond donne entrée à une seconde cour; divers bâtiments en appentis servant de remise, bûcher, écurie, grange, chambre à lessive et magasins au rez-de-chaussée; au premier, plusieurs chambres, et greniers dessus; au fond de l'impasse Sainte-Croix, porte cochère avec portail, chambre à feu au-dessus; le portail donne entrée au champtier, dans lequel existent plusieurs magasins en appentis à gauche et à droite, couverts en tuiles et ardoises; au fond dudit champtier, un grand bâtiment servant de magasins, ayant une porte de sortie et diverses ouvertures sur la rue des Conilles; le tout tient d'un côté à monsieur Houdouin et à monsieur Diot, d'autre côté à l'impasse Sainte-Croix, par devant à la rue du Carrefour-Doré, et par derrière à monsieur Dupré, madame Levayer mère, Dugas, Marin et Girard.

DEUXIÈME LOT.

Une Grange nouvellement construite, sise à Morigny, près Etampes, rue du Bout-de-la-Ville, ayant trois espaces, couverte en tuiles, ouvrant sur la rue ci-dessus par une porte cochère à deux vantaux; tenant d'un long la rue du Bout-de-la-Ville, d'autre long et d'un côté monsieur Cantien Prieux, et d'autre côté monsieur Paris.

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier d'enchères, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes fixées par la délibération du conseil de famille homologuée par le jugement sus-énoncé et daté, savoir:

Pour le premier lot, à la somme de . . . 8,000 fr.
Pour le deuxième lot, à la somme de . . . 1,200

Total des mises à prix. 9,200 fr.

S'adresser, pour les renseignements,

A Etampes,

1^o En l'étude de M^e **AMROISE BUCHÈRE**, avoué poursuivant rue Saint-Jacques, n° 5;

2^o Chez M. **LEBRET**, agent d'affaires, rue Sainte-Croix, n° 3, et pour visiter la maison;

3^o Et au greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges;

Sur les lieux, pour visiter la grange.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze septembre mil huit cent cinquante-trois.

Signé **AMB. BUCHÈRE**.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze septembre, mil huit cent cinquante-trois, folio 175, case 1^{re} Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé **PERRY**.

Etude de M^e **GODIN**, notaire à Etampes.

A Louer,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE PAR LA LEVÉE DES GUÉRETS DE 1854.

En totalité ou par partie,

UN LOT DE TRÈS-BONNES TERRES,

DE LA CONTENANCE DE 29 HECT. 08 ARS 63 CENT.,

Au terroir de *Boissey-le-Sec*,

Canton d'Etampes.

S'adresser, pour tous renseignements :
Audit M^e **GODIN**, notaire.

